

Accessibilité

aux personnes à **mobilité réduite** :
construira-t-on encore des escaliers ?



«Il y a eu une invention de l'accessibilité
comme nouvelle forme sociale
révélatrice d'une conception du traitement de l'altérité dans notre société.» (1)



Réalisation : Service Éducation permanente Question Santé asbl

Texte : Isabelle Dossogne/Question Santé

Graphisme : Carine Simon/Question Santé

Remerciements à Xavier Anciaux/ asbl Plain – Pied et à Vincent Snoeck/ asbl Gamah

Avec le soutien de la DG Culture - Éducation permanente du Ministère de la Communauté française

Éditeur responsable : Patrick Trefois - 72, rue du Viaduc – 1050 Bruxelles

D/2008/3543/8

La mobilité, une valeur montante

Mobilité : de prime abord, ce mot évoque sans doute des verbes de mouvements comme bouger, se déplacer...

Pour s'approvisionner, pour étudier, pour travailler, pour des services, pour des loisirs, pour des rencontres...

La mobilité est quotidienne.

Être mobile, c'est aussi ne pas être invisible dans la société, c'est exister dans l'espace public. Une mobilité sociétale en quelque sorte.

A contrario, être immobile confine dans un petit espace et isole des autres. Un «*isolement spatial et social*». (2)

Oui, dans la société occidentale contemporaine, la mobilité représente une valeur montante. On entend parler de la mobilité comme d'un enjeu pour le développement durable, pour l'environnement, pour les entreprises, pour l'employabilité, pour l'aménagement du territoire...

Une valeur et un enjeu transversal : à la fois social, économique et politique.

**Face à l'immobilité considérée presque comme une déficience,
la mobilité est devenue prédominante.**



Corollaire, l'accessibilité de l'espace et des lieux publics est aussi devenue un enjeu important. Plus la mobilité devient une exigence, plus l'accessibilité devient une question cruciale.

«Cependant, l'accès différencié à la mobilité contribue à créer de nouveaux écarts entre individus et groupes sociaux...

Alors que les groupes les plus précarisés ont un accès limité à la mobilité, les groupes dominants possèdent une grande capacité de délocalisation...

À l'opposé, ceux dont l'aptitude à la mobilité est la plus faible courent le risque de l'isolement et de la marginalisation.» (3)



Pour les personnes à mobilité réduite, l'obstacle crée le handicap

C'est dans ce contexte que s'inscrivent les revendications à l'accessibilité de personnes à mobilité réduite (PMR).

«Qui sont les PMR (personnes à mobilité réduite) ?

Les PMR sont des personnes gênées dans leurs mouvements en raison de leur taille, de leur état, de leur âge, d'une maladie aux effets handicapants, d'un accident, d'un handicap permanent ou temporaire.

De simples citoyens en somme.» (4)

Des personnes à mobilité réduite demandent l'accessibilité des espaces et lieux publics, de services, de loisirs... Elles pensent leurs revendications dans une logique de droit à la mobilité. Il s'agit de justice.

**Elles affirment que c'est l'environnement construit par les hommes
qui les handicape ou non par rapport à
l'accessibilité des lieux et la participation à la société.**

«C'est l'obstacle qui crée le handicap ! Devant une rampe, il n'y a pas d'handicapé. Devant un escalier, il y a un handicapé et un valide. Ce n'est pas l'état de la personne qui est en cause. Tout a été fait pour la majorité. Est-ce un reflet de la démocratie qui fonctionne avec la majorité ?»

«En effet, elle est révolue l'époque où on pouvait imaginer que les personnes handicapées constituaient une seule grande problématique. Le handicap n'est pas un problème en soi, c'est l'environnement qui le crée. Il est dépassé le temps où "les handicapés", comme on disait, dépendaient uniquement du Ministre "des Handicapés", avec un grand H pour bien montrer qu'on avait du respect. Non, le respect, c'est d'éliminer les situations handicapantes et les discriminations à chaque niveau de compétences.» (5)

Accessibilité,(in)dépendance et qualité de vie

L'accessibilité des lieux publics, des transports en commun permet de sortir de chez soi, de ne pas se retrouver isolé.

On sait que subir un isolement est préjudiciable à la qualité de vie. Être contraint à l'immobilité, à l'isolement peut légitimement provoquer du repli sur soi, de la dépression, de la colère, de l'agressivité...

«Nous constatons, par ailleurs, que l'absence d'accès à une mobilité, entraîne un renforcement du sentiment d'exclusion.» (6)

L'accessibilité des lieux aux personnes à mobilité réduite leur permet aussi de ne pas avoir recours à l'aide d'un tiers, elle leur donne l'indépendance dans les déplacements.

Effectivement, pour les personnes à mobilité réduite, l'accessibilité des lieux débouche sur la liberté de choisir entre partir ou rester, entre aller seul ou en compagnie, où aller, avec qui aller...

Sans quoi,

«Les chances de jouir de la vie seront moindres, les chances (NDLR risques...) de souffrir plus grandes, qui entraîneront des sentiments de plus grande dépendance et d'insécurité, majorant l'anxiété, la culpabilité, l'auto-dépréciation.» (7)

Au-delà des situations individuelles, le regard porté dans la société occidentale contemporaine sur l'indépendance ainsi que sur la mobilité peut aussi influencer sur le bien ou mal être.

Indépendance et mobilité y sont des normes valorisées et ... valorisantes pour ceux qui les exercent. Ne pas pouvoir les atteindre marque d'autant plus ceux que l'environnement désavantage ou exclut.

«L'individualisme de notre société fait percevoir le fait d'être dépendant des autres comme une régression vers un état de faiblesse et d'anxiété que l'individu a intériorisé de façon négative.» (8)

Autonomie et indépendance

L'autonomie et l'indépendance constituent des questions centrales quand on parle d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Elles touchent à la liberté individuelle de se mouvoir, à la possibilité de se déplacer, d'occuper l'espace public.

À travers l'expérience des personnes à mobilité réduite, les notions de dépendance, d'indépendance et d'autonomie émergent de façon singulière.

«Autonomie : ce mot est plus véhiculé dans le milieu du handicap que celui d'indépendance.

Suis-je indépendant ? Oui.

Indépendant, c'est quand je ne dépends de personne pour décider de ma vie. Mais pour certains gestes, j'ai besoin d'aide.

Suis-je autonome ? Oui et non, pas toujours.

Il y a des choses que je ne peux pas faire seul. Mais j'ai la capacité de décision. L'autonomie, c'est pouvoir faire seul. Il y a des gens qui n'ont pas cette envie de faire seul, qui ne le souhaitent pas. C'est un choix personnel, une question de personnalité, de choix. Ce qui compte, c'est d'avoir le choix de faire seul ou pas.»

«C'est une question de dignité,

La différence est déjà difficile à vivre...

Ça touche à l'espérance, au projet, à l'espoir.

Certains disent : Moi, je peux tout faire seul, on en a marre d'être des assistés.



On veut faire des liens avec les autres par choix. Pouvoir le faire seul et choisir de faire. L'échange doit être bilatéral et pas unilatéral. Comme chaisard, je ne pourrais jamais te faire plaisir à toi qui m'a aidé. Comment te rendre la monnaie ? L'autonomie, c'est ne pas être redevable, sortir du rapport dominant/dominé.

C'est lourd de toujours demander, de toujours être aidé. C'est comme cela qu'on s'isole. Le développement de l'accessibilité est une liberté.»

«... les PMR sont des personnes comme les autres, dans le sens où elles partagent avec tous leurs concitoyens cette aspiration à l'automobilité, entendue comme valorisation générale d'une liberté et d'une autonomie de déplacements pour chacun d'entre nous.» (9)

Quand une minorité apporte des atouts à une majorité...

Depuis de nombreuses années, des associations interpellent, revendiquent, agissent pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, pour la reconnaissance de ce problème. Non seulement en évoquant des problèmes techniques, mais surtout en posant une question sociale et politique.

«Des personnes handicapées militantes ont porté l'étendard très haut. Elles ont fait monter la pression très fort : "on en a marre de ne pas pouvoir participer à la vie sociale".»

Des changements concrets sont advenus : ils améliorent l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. C'est le début d'un processus à amplifier et à généraliser.

Des personnes à mobilité réduite expriment des besoins propres. Toutefois, elles montrent aussi qu'à partir de leurs exigences, c'est l'espace pour beaucoup de personnes, bien au-delà du seul groupe des personnes à mobilité réduite, qui est amélioré. Ainsi une rampe installée à la demande des personnes à mobilité réduite est utilisée aussi par des personnes âgées, par des femmes enceintes, par des parents avec un landau ou une poussette d'enfants, par des voyageurs chargés de valises, par des sportifs en roller...

L'aménagement d'espaces ou de bâtiments publics demande en fait une prise en compte des minorités dès le début. Imaginer des lieux publics où tous puissent parvenir, entrer et se mouvoir sans difficultés.

Imaginer l'accessibilité pour la majorité à partir des besoins des minorités, pour réduire le risque d'exclure des minorités ?

«On ne peut pas faire des aménagements pour des personnes handicapées qui ne conviennent qu'aux personnes handicapées.

De quoi va-t-on partir pour contenter tout le monde ?

De ce dont a besoin une personne en chaise pour circuler dans le bâtiment ?

Car si elle n'y pas accès, alors elle n'y va pas.

Ces aménagements conviennent à beaucoup de monde.

Qui peut le plus, peut le moins. Il n'y a pas de contre-indications.

Tout le monde y gagne.»

«L'accessibilité des PMR fait partie du développement durable : elle se situe dans le temps. Avec le vieillissement de la population, de plus en plus de personnes profiteront des aménagements.»



La question de l'accessibilité, émanant des personnes à mobilité réduite, quitte cette seule niche et s'impose comme une question concernant tous les publics, comme une demande de développement d'espaces utilisables et praticables par tous.

Des changements à venir

Des changements concrets et profitables à tous sont dès lors en perspective.

«Nous disons que la question de la nécessité de l'accessibilité ne se pose plus. On ne peut plus imaginer de sectoriser la population, que quelqu'un dise : "Ce sont des handicaps, ils n'ont qu'à rester chez eux". Maintenant cet inconscient collectif nous porte. Au départ, on a cassé la baraque. Maintenant, un politique n'ose pas dire qu'il ne faut pas faire d'aménagements à cause du prix. Surtout, si l'associatif dénonce derrière lui la discrimination par rapport au handicap.»

On remarque aussi que quand l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite commence à être organisée dans un espace ou dans des transports, ceux-ci sont de plus en plus fréquentés par ces personnes. Selon le principe de l'offre qui crée la demande. Une sorte de cercle vertueux.

«Les besoins existent, mais ils ne sont pas suffisamment manifestés. Il faut susciter l'utilisation. En aménageant, on crée l'envie et on diminue les barrières psychologiques et physiques. Il faut un peu de temps pour passer ces barrières.

À Liège, une galerie commerciale est relativement accueillante pour les personnes en chaises roulantes.

Et effectivement, on y croise maintenant plein de chaisards.

Quelquefois des gens disent : "À quoi ça sert d'aménager, on ne voit jamais d'handicapés ?".

Mais quand on crée des aménagements, les personnes handicapées viennent.»

Tout un pan technique entre en jeu quand il s'agit de prévoir l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. L'idée est d'en faire une contrainte parmi les autres, comme celle de la protection de l'environnement, de l'économie d'énergies... Dès le départ, dès la conception des espaces et des bâtiments...

«On a intérêt à travailler au niveau de l'esquisse quand l'architecte élabore les plans. Ça doit être une préoccupation dès le début.

“L'état de valide est un état temporaire”. L'architecte doit imaginer le jour où il sera moins valide.»

Beaucoup d'acteurs sont concernés par cette mise en oeuvre : les pouvoirs publics, les architectes, les constructeurs, des acteurs économiques, les usagers...

«Ce qui reste dur, c'est de façon individuelle. Par exemple l'ordre des architectes est convaincu. Mais individuellement, certains architectes ne le sont pas. On est face à des réactions individuelles.

Ce sont les prochaines étapes : sur le terrain, c'est un travail de fourmi. Un travail avec les transports, avec les travaux de voirie...»



Construira-t-on encore des escaliers ? Un débat entre approches universaliste et différentialiste...

Au départ, il y eut – il y a encore – la construction d'espaces publics inaccessibles aux personnes à mobilité réduite.

Des associations ont dénoncé ces discriminations. Dès lors peu à peu, des aménagements de lieux se réalisent, qui permettent l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Aménagements qui s'avèrent par ailleurs être profitables à plus de gens...

On peut se poser la question de l'évolution des espaces publics dans le futur.

L'évolution se fera-t-elle vers la conception d'espaces publics où tout sera accessible à tous ?

Construira-t-on des lieux accessibles à tous sans aménagements spécifiques pour les personnes à mobilité réduite ?

Il n'y aura alors, par exemple, plus d'escaliers...

Ou bâtira-t-on des espaces avec une offre d'accès différents qui donne à chacun la possibilité et donc le choix d'aller ou de ne pas aller ? Sans focalisation sur les manières d'accéder, l'objectif sera ainsi d'atteindre une égalité des conditions d'accessibilité. Chaque personne aura son indépendance dans le déplacement sans que la manière de se déplacer soit signifiante ou discriminante par rapport à une norme.

Il y aura, par exemple, des ascenseurs, des escaliers, des rampes...

Ce thème de l'accessibilité est une porte intéressante pour débattre de la prise en compte des différences dans un « vivre ensemble ».



Penser à un environnement unique qui conviendrait à tout le monde, est-ce une utopie?

Certains avis soutiennent cette perspective :

«... une approche universaliste du handicap interroge les capacités de la société à intégrer toutes les personnes qui la composent quelles que soient leurs caractéristiques. Cette tendance rejette tout particularisme et se traduit dans le slogan 'Nous sommes tous identiques'.

À l'inverse, l'autre tendance appelée 'différentialiste' évoque le droit à la différence, voir à une identité de groupe minoritaire.

Suivant l'approche choisie, consciemment ou non, les politiques mises en oeuvre divergent, le traitement de l'accessibilité est une illustration remarquable de nos hésitations entre divers traitements de l'altérité. Actuellement, l'approche universaliste a la primauté du fait de l'action conjugée entre les effets d'une mobilisation en faveur du droit à une pleine participation de tous les citoyens et de l'accroissement des pathologies invalidantes suite à l'allongement de la durée de vie qui fait des situations de handicap une expérience universelle.» (13)

«Avant on construisait des bâtiments avec des marches, plus tard on construira des bâtiments sans marche.

On ne va plus adapter l'environnement pour le rendre accessible, on va rendre l'environnement accessible.

On va repousser les limites de plus en plus loin et éliminer les différences. C'est une évolution possible grâce au progrès.»



Des nuances s'expriment :

«L'associatif défend cette offre intégrée de l'environnement accessible mais jamais au détriment des aménagements sectoriels qui eux s'adressent à des personnes qui, sinon, ne pourront jamais sortir.

Plus on va développer cette offre intégrée, plus l'offre sectorielle, elle, va se spécialiser, se préciser. Il n'y a pas une solution.

Il ne faut jamais vouloir tout résoudre, il faut vouloir améliorer.

Par rapport à l'environnement, il y a des choses qui ne seront jamais solubles. Alors, je revendique un traitement différencié. Pas de la pitié, pas de la commisération.

L'accès du Louvre est un bon exemple. Il y a des files d'attente différenciées pour les personnes qui ne peuvent pas tenir debout. Si elles ne bénéficient pas de ce traitement différencié, elles ne peuvent pas aller au Louvre...

Les traitements différenciés ouvrent le champ des possibilités par rapport à des limites physiques, sensorielles ou intellectuelles.

Ce n'est pas une question de revendications identitaires mais une question d'égalité des chances.

En tant que personne handicapée, je revendique de pouvoir faire comme tout le monde mais je revendique que l'on ne me considère pas comme tout le monde.

Effectivement je veux faire le maximum tout seul mais je ne suis pas voyant, et je ne veux pas être considéré comme un voyant.

Ça fait partie des limites de chacun. Je considère que la cécité apporte des limitations. Je souhaite qu'on puisse en tenir compte.

Tout le monde a des limitations...

On a construit une société qui ne convient à personne. »



Ce qu'imposent les législations actuellement

On trouve dans le Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine (CWATUP) *«le règlement général sur les bâtisses relatif à l'accessibilité et à l'usage des espaces et bâtiments ou parties de bâtiments ouverts au public ou à usage collectif pour les personnes à mobilité réduite.»*

En Région bruxelloise, c'est dans le Règlement régional d'Urbanisme (RRU), qu'est mentionnée la législation sur *«l'accessibilité des bâtiments aux personnes à mobilité réduite.»* (10)

Dans une étude récente, le Centre pour l'égalité des chances relève que *«Bien qu'abondante, la législation belge en matière d'accessibilité des bâtiments ouverts au public - reste trop timide et trop peu contraignante ; elle n'est pas toujours connue, pas toujours utilisée, pas toujours appliquée, pas toujours respectée, peu ou pas contrôlée et sanctionnée ; - elle ne vise pas les bâtiments existants ; - elle relève de chaque compétence régionale et peut manquer de cohérence et de coordination.»* (11)

«Au travers des plaintes qu'il reçoit, le Centre est amené à constater la difficulté, voire l'impossibilité, pour les personnes avec une mobilité réduite d'accéder et d'utiliser certains bâtiments. Ainsi, parmi les bâtiments les plus souvent cités, on peut retenir les administrations notamment communales, les infrastructures de sport et de loisirs, les écoles, les cinémas, les théâtres, les cafés, les restaurants, les hôtels, les banques et postes, les caisses et comptoirs des grands magasins, les services de santé, les ascenseurs, les infrastructures de transport (et notamment l'accès à ceux-ci).» (12)

Conclusions

Les personnes à mobilité réduite forment une minorité dans l'ensemble de la population. Leurs revendications à l'accessibilité contiennent pourtant en puissance une promesse d'espaces et de lieux publics accessibles, plus conviviaux pour tous, d'un meilleur confort d'usage pour le plus grand nombre.

Considérant l'espace public comme un bien commun, cette question de l'accessibilité portée par des personnes à mobilité réduite est une question de justice, de portée générale. D'autres personnes éprouvent aussi des difficultés de mobilité dues au manque de ressources financières, à l'illettrisme, à la vieillesse ou à la non connaissance de la langue pratiquée... Elles risquent aussi l'insécurisation, l'isolement ou la marginalisation.

À partir de la réalité de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, une question globale qui reste en suspens est la façon dont l'espace public intégrera les différences et les minorités ? Évoluera-t-on vers une optique universaliste, vers une optique différentialiste ou vers un choix de droits à la différence ?

La revendication de l'accessibilité comprend dès lors aussi des questions comme celles de la localisation des lieux et des événements publics, de la disponibilité des transports en commun, des coûts, de l'accès à l'information...

Finalement, la perspective contenue dans les revendications de personnes à mobilité réduite à l'accessibilité est celle d'espaces et de transports communs, ouverts et agréables à tous. Qui ouvre aussi le champ à d'autres projets de société décloisonnée comme ceux de l'intergénérationnel, de l'égalité sociale et de l'interculturel... À imaginer et inventer...

«L'accessibilité intégrale de l'environnement bâti implique que chacun puisse voir, entendre et comprendre ce qui s'y passe, que chacun puisse être/s'y sentir confortable et en sécurité.» (14)

- 1 L'invention de l'accessibilité en France entre 1975 et 2005. Des politiques spécifiques aux politiques d'accessibilité : l'intérêt d'une approche sociologique. Muriel Larrouy
- 2 L'inégalité face à la mobilité : du constat à l'injonction , Marie-Hélène Bacqué et Sylvie Fol, Revue suisse de Sociologie, Vol 33(1), pp. 89-104
- 3 idem 2
- 4 Aires-Libres 02-Nov-07 - http://www.gamah.be/fr/aires_libres.html
- 5 Vincent Snoeck Octobre 2007 - http://www.gamah.be/fr/coup_bec_gouvernement.html
- 6 Marie-Thérèse Coenen, lors de la formation politique des cadres UCP, le 29 janvier 2004 ». <http://ucpfed.yellis.net/ucp.mc.be/spip.php?article60>
- 7 Handicap : les limites du concept sont-elles encore négociables ? Moncef Marzouki, site web du Conseil National pour les Libertés en Tunisie, www.welcomme.to/cnl/
- 8 Autonomie et handicap moteur. Arlette Loher-Goupil, éd Chronique sociale, 2004
- 9 Pierre Lannoy, Des transports actuels aux transports pour tous, colloque organisé par Gamah asbl, Liège, salon Autonomies, 22 février 2008
- 10 <http://www.gamah.be/fr/documents.html>
- 11 Accessibilité des bâtiments ouverts au public pour les personnes à mobilité réduite, Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme. http://www.diversite.be/?action=publicatie_detail&id=14&thema=3
- 12 idem 11
- 13 idem 1
- 14 idem 11



Pour en savoir plus

Site de l'asbl Groupe d'Action pour une Meilleure Accessibilité aux personnes Handicapées (GAMAH) : www.gamah.be

Site de l'asbl Plain – Pied , bureau d'études spécialisé en aménagements pour les personnes à mobilité réduite : www.plain-pied.com/

Site du Collectif Accessibilité Wallonie-Bruxelles (CAWAB) : www.cawab.be

Étude publiée par le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme « Accessibilité des bâtiments ouverts au public pour les personnes à mobilité réduite » :
http://www.diversite.be/?action=publicatie_detail&id=14&thema=3

Répertoire des transports pour personnes malades et handicapées en régions wallonne et bruxelloise, 2005, Altéo (anciennement ACIH)







Cette brochure approche le thème de l'accessibilité de l'espace et des lieux publics pour les personnes à mobilité réduite.

À ce propos, deux constats se font : celui de la mobilité qui devient de façon générale une valeur dominante dans la société occidentale contemporaine et celui du bénéfice pour un plus grand nombre d'individus quand l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite est aménagée.

Des défis se dessinent pour l'avenir : le changement des pratiques succèdera-t-il au changement des mentalités ?

Quels types d'environnement seront bâtis dans le futur ?

Ces questions concernent beaucoup d'acteurs et de plus en plus à une époque où les humains vivent de plus en plus nombreux, de plus en plus vieux...

Cette brochure s'adresse au tout public.
Elle est téléchargeable sur le site www.questionsante.be

Édition 2008